



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 658

Texte de la question

M. Jean Vila attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet d'installation, à travers les Pyrénées, d'une ligne à haute tension par laquelle la France fournirait de l'électricité à l'Espagne. Dans un premier temps la ligne devait traverser les Pyrénées centrales, entre Cazaril, au nord-ouest de Lannemezan, et Graus, au nord-est de Saragosse. Ce passage, très vivement contesté par les populations concernées, a été abandonné par décision du Premier ministre, en avril 1996. En mars 1997, la presse annonçait qu'un nouveau tracé de ligne à haute tension pourrait traverser la vallée du Salat et le port de Salau, ou encore le Vicdessos en Ariège, le Val d'Aran en Haute-Garonne et le Val Louron dans les Hautes-Pyrénées. Dans les lieux présumés du tracé de la ligne à haute tension, des collectifs se sont organisés contre la réalisation de ce projet qui, manifestement, ne fait l'objet d'aucune concertation. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier et quelles mesures il compte prendre pour que s'organise une consultation publique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite être informé de l'évolution du projet de la ligne d'interconnexion entre la France et l'Espagne. Suite à l'abandon en avril 1996 du tracé initial, EDF mène, conjointement avec l'électricien espagnol REE (Red Electrica Espaa), une recherche de solutions alternatives au tracé initial acceptables techniquement. A ce jour, aucune solution n'est privilégiée. En tout état de cause, l'honorable parlementaire peut être assuré que, au cas où plusieurs tracés étaient présélectionnés, leur impact sur l'environnement fera l'objet d'un examen attentif par les pouvoirs publics et que toutes dispositions seront prises pour que le projet retenu ne porte pas atteinte au développement durable de la région concernée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Vila](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 658

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2303

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3208